

NOTES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DES
ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS
DE
la Ville de Corbeil

COLUMBIA
UNIVERSITY
LIBRARY

LA MALADRERIE. — SAINT-LAZARE
ET L'HOTEL-DIEU

A. Dufour.



CORBEIL
IMPRIMERIE ÉD. CRÉTÉ

M DCCC LXXXI

NOTES

POUR SERVIR

à l'Histoire des Établissements Hospitaliers DE LA VILLE DE CORBEIL

LA MALADRERIE SAINT-LAZARE ET L'HÔTEL-DIEU

Les hôpitaux sont des hôtelleries que
la Providence a placées sur le chemin
des misères humaines.

(NOEL.)

Les anciens n'avaient pas d'établissements charitables qui répondissent à nos hôpitaux modernes. Les premiers asiles de ce genre furent ouverts par la charité chrétienne, et l'on retrouve la trace de ces fondations à partir du commencement du IV^e siècle; mais ces premiers hôpitaux, fondés par les chrétiens, ne furent d'abord destinés qu'à recevoir les pèlerins ou les étrangers qu'un pieux motif mettait en voyage. Puis ces établissements se généralisèrent, car partout où il y a agglomération d'habitants, il y a aussi des malades, d'où la nécessité de créer des asiles pour y soigner les pauvres atteints de maladies; et la ville de Corbeil, comme les autres, a dû obéir à cette nécessité dès les premiers temps de sa fondation, c'est-à-dire vers le X^e siècle.

Dans presque toutes les villes, la création des hôpitaux, se confond avec les origines mêmes de ces villes et est le plus souvent entourée de ténèbres que l'absence de documents positifs rend difficile à éclaircir. Il en est ainsi à Corbeil, où aucun titre authentique ne peut renseigner sur les commencements de l'Hôtel-Dieu; c'est donc avec vérité que l'on peut dire, selon l'expression consacrée, que ces origines se perdent dans la nuit des temps.

Et cependant cet établissement possédait de riches archives, parmi lesquelles de nombreuses chartes royales rappelaient les bienfaits que nos anciens rois et les reines leurs épouses avaient répandus généreusement sur les établissements hospitaliers de Corbeil. Ces archives, hélas! n'existent plus, et c'est de la Barre, le prévôt-historien de notre ville, qui nous

274125

apprenant que l'historien Thèvet, qui était l'administrateur (1) de l'Hôtel-Dieu de Corbeil au xvi^e siècle, en a porté les titres à Paris où, durant les troubles de la Ligue, ils ont été perdus en la maison où il est détenu, sise en la rue de Bièvre, qui est des dépendances de l'Hôtel-Dieu de Corbeil (2).

L'obscurité qui plane sur les commencements de cette maison est la conséquence de cette perte; aussi de la Barre, et l'abbé Lebeuf après lui, n'ont-ils pu donner de renseignements utiles sur nos établissements hospitaliers qu'à partir de la reine Adèle, femme de Louis VII et mère de Philippe-Auguste.

Cette reine bienfaitrice, qui possédait Corbeil à titre de douaire et l'habitait souvent, est citée par plusieurs comme la fondatrice de l'Hôtel-Dieu de notre ville; de la Barre s'élève avec raison contre cette opinion mais il dit que la reine Adèle l'a augmenté d'héritages et rentes et qu'elle a contribué pour subvenir aux nécessités des pauvres (3).

Pendant, si les chartes et les titres de notre Hôtel-Dieu ont été perdus à l'époque de la Ligue, il en existe encore quelques-uns dans les dépôts publics. Ces documents, en petit nombre, ne peuvent suppléer à tout ce qui manque, mais ils nous font connaître néanmoins des détails intéressants pour l'Hôtel-Dieu de Corbeil à des époques déjà lointaines.

Mais avant de poursuivre cette étude, il est nécessaire d'établir une distinction entre les deux établissements hospitaliers qui, dès les premiers temps, existèrent à Corbeil, c'est-à-dire la maladrerie ou léproserie, dont le nom indique la destination, et l'Hôtel-Dieu, *domus Dei*, comme on disait autrefois. Ce dernier établissement est le seul qui subsiste aujourd'hui, la léproserie ayant été supprimée et ses biens, pour la plus grande partie, réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu au commencement du xvii^e siècle, alors que la lèpre avait à peu près disparu de notre pays. La léproserie étant le plus ancien de ces deux asiles, nous nous en occuperons d'abord.

En raison du caractère contagieux et incurable de la lèpre ou ladrerie, les personnes atteintes de cette hideuse maladie étaient séquestrées dans des asiles spéciaux, éloignés des centres habités, et qui étaient plutôt du ressort de la police sanitaire que de la médecine, c'est-à-dire qu'offrant un haut

(1) A Corbeil, comme presque partout ailleurs, il n'y avait autrefois qu'un seul administrateur chargé de la direction et de l'administration de l'Hôtel-Dieu.

(2) *Les Antiquités de la ville, comté et châtellenie de Corbeil*, par Jean de la Barre. Paris, 1647, pp. 12 et 139.

(3) *Ibid.*, p. 139.

degré d'intérêt général et de préservation sociale, ils rentraient dans les attributions de l'autorité souveraine; c'est ce qui explique que les rois, les papes eux-mêmes ont toujours manifesté une grande sollicitude pour les léproseries. En 1225, pour ne citer que ce seul exemple, on voit le roi Louis VIII léguer 100 sols, somme importante alors, à chacune des deux mille léproseries de son royaume.

La situation des lépreux était terrible: ils étaient placés dans un état voisin de la mort civile, *ils estoient ja morts et hors du monde*, dit un vieil historien. Dans certains endroits on célébrait pour ces malheureux l'office des morts et, revêtus d'un costume spécial, ils étaient conduits processionnellement par le clergé à l'asile d'où ils ne devaient plus sortir que sous certaines conditions et à des jours fixés; pour ces sorties, destinées le plus souvent à des quêtes, ils devaient porter un capuchon sur la figure et des gants aux mains, et comme ils sortaient en bandes, ils étaient tenus d'avoir des cliquettes pour annoncer leur passage. C'est probablement de cet ancien usage que nous est resté le vieux mot *clique*, toujours pris en mauvaise part.

Dans beaucoup de pays, ils ne pouvaient se marier. A la fin du iv^e siècle, le pape saint Sirice prescrivait que dans le cas où un homme sain, marié à une femme lépreuse, deviendrait lépreux lui-même, ces mariés seraient séparés, afin de ne pas engendrer des enfants infectés du même mal. *Si sanus vir leprosam duxerit uxorem, aut post modum ei supervenerit lepra, separentur, ne concepti filii maculentur.*

Les lépreux avaient pour patron saint Lazare, dont le peuple abrégé le nom en le nommant saint Ladre, d'où leurs asiles prirent le nom de lazaret, ladrerie, maladrerie, et les malades eux-mêmes étaient le plus souvent désignés sous le nom de ladres. L'ordre des chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem, réuni plus tard à celui des chevaliers du Mont-Carmel, avait été institué en 1119 pour soigner spécialement les lépreux.

Au moyen âge tout centre habité devait avoir son lazaret ou léproserie, pour y cantonner ses lépreux. Ces établissements étaient toujours situés hors des villes et villages, sur une éminence, autant que possible, et au bord d'un chemin. La ville de Corbeil avait obéi à toutes ces prescriptions en plaçant sa léproserie à l'extrémité du chemin qui fait suite à la rue Saint-Spire, à l'endroit même où celui-ci se confond avec la grande route qui passe à Essonnes. Élévation, isolement, voisinage de chemins, toutes les conditions exigées se trouvaient là réunies. C'est là que pendant de longs siècles

les malheureux lépreux de notre ville ont été relégués. Il y reste encore un clos et une ou deux petites habitations; il y a cinquante ans, cet endroit était encore connu sous le nom, qui tend à disparaître, de l'*Ermitage Saint-Lazare*; les anciens disent encore l'« Ermitage » tout court. Le nom de Saint-Ladre ou Saint-Lazare rappelait les lépreux, celui de l'Ermitage rappelait les ermites qui avaient occupé cet endroit après la suppression de la léproserie. Nous avons en effet retrouvé un bail de 1699, par lequel l'Hôtel-Dieu de Corbeil loue la *Maladrerie de Saint-Lazare* (1) pour 22 livres par an à frère Paul Pasquier Pelletier, hermite du tiers-ordre de Saint-François. Le prédécesseur du Frère Paul avait été le premier ermite; il prenait les noms et qualités suivants : « Amador, Armand du Plessis Digné de Chivrey de Richelieu, acolyte du diocèse d'Angers, premier hermite et restaurateur de l'Ermitage d'Essonne ». En 1584, il y eut une réformation de la maladrerie de Corbeil, et, dans le procès-verbal qui en fait foi, il est question des lépreux qui l'habitaient encore, ils devaient être peu nombreux et disparurent certainement peu de temps après, puisqu'il existe une sentence de l'officialité de Paris, en date du 10 avril 1604, confirmée peu après par le roi Henri IV, qui supprime la maladrerie et la réunit, quant aux biens, à l'Hôtel-Dieu de Corbeil, en exceptant toutefois la ferme de Villelouvette (2), qui fut donnée en partie à l'église Notre-Dame, de la même ville.

Les Archives nationales possèdent un très curieux et très ancien livre de visites des établissements hospitaliers du diocèse de Paris; il porte le titre suivant : *État des Maisons-Dieu, léproseries et autres lieux pieux de la ville et du diocèse de Paris, tel qu'il a été trouvé par moi Jean de Villescoublain* (3), *prêtre Doyen de l'église Saint-Thomas du Louvre de Paris, visiteur général des mêmes maisons au temps que je fus chargé de les visiter* (4).

Dans ce livre, écrit en latin, Jean de Villescoublain nous apprend que le lundi après la Purification de l'an 1351, il procéda à la visite et à l'inventaire de la Maison-Dieu de Corbeil; nous aurons à revenir sur cet important document lorsque nous nous occuperons de cet établissement; le même visiteur

(1) Il existe aux archives de l'Hôtel-Dieu d'autres baux semblables datés de 1741 et 1722. Le premier indique la chapelle et dit que l'entrée de l'Ermitage était sur le grand chemin d'Essonne à Fontainebleau.

(2) Au dessus de Saint-Germain du vieux Corbeil.

(3) Probablement aujourd'hui Villacoublay, proche Versailles.

(4) Arch. nat., L, 524.

nous dit encore que le jeudi suivant il se transporta à la léproserie de Corbeil ; il était accompagné de Durand de Landis, Maître de la Maison-Dieu, de M^e Jehan Florin, chapelain de l'église Notre-Dame de Corbeil, de Millon de Melun, bourgeois de la même ville ; il rencontre Girard, dit Ris d'Agnel, Maître de la léproserie, et il se préparait à commencer sa visite, lorsqu'il fut saisi par un mal aussi subit que gravé (*sed infirmitate gravi et subita occupatus, recessi quia nil potui facere, nisi visitare capellam dicti loci, obstante infirmitate predicta*).

Le pauvre homme mourut probablement de la maladie qui venait de l'atteindre si brusquement, car, à partir de ce moment, il n'y a plus une ligne de lui sur son registre. Nous sommes donc privés des détails qu'il nous aurait donnés sur la léproserie de Corbeil, mais sa visite nous apprend néanmoins, outre les noms des personnages qui l'accompagnaient, qu'il y avait une chapelle dans cet asile des lépreux.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la léproserie a été supprimée en 1604 et la majeure partie de ses biens ont été réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu qui existe encore et qui, après une existence presque dix fois séculaire et deux translations, est devenu, grâce aux généreuses libéralités d'un bienfaisant donateur, le magnifique établissement hospitalier que nous voyons aujourd'hui.

L'Hôtel-Dieu, pour l'appeler de son ancien nom, était situé sur la place du Marché, non pas où nous l'avons tous connu, mais en face, sur l'emplacement actuel du pavillon de la marée. Son jardin était adossé au bras de rivière dit de la Boucherie, où se trouvait son lavoir. Un bassin, creusé dans ce jardin et alimenté par la rivière, servait de vivier pour la garde du poisson. Les bâtiments étaient peu importants, puisqu'il n'y avait encore en 1790 que quatorze lits de malades, moitié pour les hommes, moitié pour les femmes. Il y avait en outre une chapelle dont un procès-verbal de 1757 nous a laissé les dimensions, qui étaient de 48 pieds de long sur une largeur variant entre 10 et 12 pieds. Cette chapelle était en mauvais état, aussi le service religieux se faisait depuis longtemps à Notre-Dame, qui était proche.

L'Hôtel-Dieu avait aussi son cimetière, où nous avons trouvé dix-sept inhumations de 1620 à 1623, ce qui donne une moyenne de six décès par année.

Les prisons faisaient suite à l'Hôtel-Dieu et, par suite de ce voisinage, les sœurs étaient chargées de la nourriture des prisonniers. L'auditoire, on dirait aujourd'hui le tribunal, était contigu aux prisons, et la justice y a été rendue jusqu'à la fin de 1790. En face se trouvait l'enclos du Petit-Saint-Jean

de l'Ermitage, qui avait été donné en 1639 aux religieuses Augustines, et non Ursulines, comme on l'a dit et écrit par erreur; derrière était la rue Saint-Jean de l'Ermitage, dont tout un côté a été enlevé de nos jours pour agrandir le marché, le fond de la place jusqu'au chemin des Remparts était occupé par de nombreuses maisons. L'on voit, par ces détails, ce qu'était alors le marché de Corbeil, c'est-à-dire une petite place ou carrefour, formé par l'intersection des rues Notre-Dame, Saint-Spire et de l'Orberye (1), puis une rue au centre, desservant l'Hôtel-Dieu, les prisons, l'auditoire, les remparts, le Petit-Saint-Jean et les nombreuses habitations qui se trouvaient au delà vers les murs de la ville.

Il n'est pas douteux que l'Hôtel-Dieu de Corbeil est aussi ancien que la ville elle-même, c'est dire qu'il a dû être fondé vers le XI^e siècle; il est non moins certain que la reine Adèle, femme de Louis VII, en a été la bienfaitrice. Or, il existe dans les archives de la ville plusieurs chartes de cette princesse, datées de Corbeil, entre les années 1190 et 1203, ce qui permet de fixer, aux environs de ces dates, les libéralités de cette reine envers l'Hôtel-Dieu de notre ville.

L'antiquité de cet établissement se trouve ainsi clairement démontrée et, sans la perte de la plus grande partie des titres de cette maison, nous pourrions suivre, à travers les siècles, les traces des libéralités des rois et des reines de France envers l'Hôtel-Dieu, car il ne faut point oublier que le comté de Corbeil relevait du domaine royal et que plusieurs reines ont possédé notre ville à titre de douaire.

La route que nous suivons pourrait être très longue et ne manquerait pas d'intérêt, mais nous nous voyons à regret obligé de l'abréger afin de ne pas dépasser les limites du cadre restreint qui nous a été assigné. Il eut été bien intéressant par exemple, de citer de longs extraits de l'inventaire de l'Hôtel-Dieu, fait en 1351, par Jean de Villescoblain, dans lequel, après avoir cité par leurs noms les frères et les sœurs, avec la date de leur entrée, il passe en revue, sans rien oublier, les salles, le mobilier, tous les ustensiles, le bétail, les instruments aratoires, les provisions et jusqu'aux bâtiments eux-mêmes.

Le personnel, à cette époque, était composé, outre le directeur, de quatre Frères et de quatre Sœurs, en tout neuf personnes.

(1) C'est avec intention que nous écrivons ainsi le nom de cette rue, qui a été dénaturé sans raison et remplacé à tort par celui de *l'Orberie*.

En dehors de sa mission hospitalière, l'Hôtel-Dieu était aussi une exploitation rurale, il cultivait ses biens par lui-même pour subvenir à ses besoins (1); on a par là l'explication de la réunion des Frères et des Sœurs dans un même établissement. D'ailleurs, il en était de même partout, à l'Hôtel-Dieu de Paris, entre autres, d'où relevait le nôtre, et qui nous envoyait les Frères et les Sœurs et nous faisait inspecter par ses visiteurs. Ces visites, sans être régulières, avaient lieu de temps à autre; nous en avons relevé vingt-quatre entre les années 1494 et 1656, ce qui donne une moyenne d'une visite tous les six ou sept ans, mais, nous le répétons, elles étaient loin d'être régulières.

Ces Frères et ces Sœurs, envoyés par l'Hôtel-Dieu de Paris, appartenaient à un ordre mixte qui n'a pas encore été bien défini; ils relevaient de la justice du chapitre de Notre-Dame de Paris, qui avait la direction de l'Hôtel-Dieu, et cette justice était nécessaire, paraît-il, car nous avons relevé plusieurs condamnations à la prison pour des fautes qu'il est inutile de consigner ici.

Nombreux sont les inventaires et les documents que l'on pourrait citer, mais il nous faut enjamber par-dessus les siècles pour arriver au nôtre. Du reste, pendant cette longue période, l'Hôtel-Dieu de Corbeil, avec ses douze ou quatorze lits de malades, a accompli, d'une façon régulière, sa mission de charité, qui suffisait à l'infime population de notre ville, et dans des temps où les passants étaient rares.

Mais il est un service que l'Hôtel-Dieu rendit à plusieurs reprises aux habitants de Corbeil et qu'il est bon de rappeler : Pendant les guerres si fréquentes des siècles passés, notre ville eut à subir des assauts terribles et fut souvent prise et pillée; alors la chapelle de l'Hôtel-Dieu était un asile plus sacré encore que les autres églises, et c'est là que se réfugiaient les femmes et les filles pour échapper à la furie et aux outrages des soldats, si indisciplinés alors. Il en fut ainsi le 16 octobre 1590, lors de la prise de Corbeil par le duc de Parme, où il y eut dans nos rues un massacre épouvantable et un pillage sans précédent. *Les femmes et les filles*, dit de la Barre (2),

(1) Avant la Révolution, l'Hôtel-Dieu possédait des terres à Moissy, Gravois, Montgeron, Athis, Saint-Fargeau, le Perray, des prés et des vignes aux environs de Corbeil et d'Essonnes, de nombreuses redevances sur des biens situés en ville ou aux environs, et une maison, située à Paris, rue de Bièvre, louée 208 livres 10 sols par an en 1674. Au xiv^e siècle, il était propriétaire des fermes de Champagne, Tournenfuy, etc. En outre, l'Hôtel-Dieu avait le droit de prendre annuellement 732 charges d'âne de bois dans les forêts de Bierre (Fontainebleau) et de Rougeau. (Arch. de l'Hôtel-Dieu de Corbeil.)

(2) Page 265.

s'estoient retirées de bonne heure en la chapelle de l'Hôtel-Dieu, et n'en sortirent point que la fureur de la tuerie et du pillage ne fust cessé. » Mais, si l'honneur et la vie étaient saufs, elles n'en payèrent pas moins la rançon due par chacun des habitants.

Situé ainsi que nous l'avons dit, l'Hôtel-Dieu ne pouvait guère s'étendre, et dans les moments de presse ou d'épidémie, ses douze ou quatorze lits devenaient quelquefois insuffisants. On suppléait alors aux lits au moyen de bottes de paille, c'est ce que nous apprend un livre de comptes de 1620, où on lit: *Il a été payé pour l'Achapt de deux cens et demy de feurre (1) fourny pour changer les couches des pauvres pour les coucher, quand il en aborde plus grande quantité que n'y a de lits au dict Hôtel-Dieu, pour ce XV livres.*

Durant de longs siècles, notre Hôtel-Dieu a été administré par l'Évêque de Paris et plus tard par un seul administrateur, qui était à la nomination de ce prélat, devenu Archevêque sous Louis XIII; le curé d'une des paroisses de la ville en était le directeur religieux. Parmi les administrateurs dont nous avons relevé les noms, nous n'en citerons qu'un, pour indiquer la qualité qu'il prenait et le titre qu'il attribuait à l'établissement dont il avait la charge. Nous trouvons en effet, en 1750, Pierre Happey, marchand bourgeois, demeurant à Corbeil, *administrateur et receveur du revenu temporel de l'Hôtel-Dieu de la ville dudit Corbeil et maladrerie de Saint-Lazare, y jointe.*

Cet état de choses dura jusqu'à la loi du 16 vendémiaire an V (2) qui institua les commissions administratives telles qu'elles fonctionnent encore aujourd'hui. Quant au personnel de notre Hôtel-Dieu, on sait que, jusqu'au xvii^e siècle, il était composé de Frères et de Sœurs sur lesquels les documents manquent totalement, mais nous savons qu'en 1672 il y eut une tentative d'installation des Filles de la Charité, dites de Saint-Vincent-de-Paul, tentative qui n'eut pas de succès puisque ces religieuses furent remplacées par des Sœurs régulières chanoinesses qui, elles, restèrent parmi nous jusqu'en 1762, époque à laquelle les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul revinrent définitivement pour ne plus nous quitter.

Parmi les religieuses qui ont précédé les chanoinesses, nous avons retrouvé comme Supérieures ou Maîtresses, la Sœur Marguerite Boucher, en 1621, la Sœur Marie Lamouche qui vint ensuite, puis la Sœur Jeanne Chéron, qui étaient à l'Hôtel-Dieu en 1637.

Nous avons ici, dans la succession des Supérieures, une

(1) Paille, en vieux français.

(2) 7 octobre 1796.

lacune de près d'un siècle qu'aucun document ne nous a permis de remplir; c'est alors que nous arrivons aux chanoinesses, qui portaient l'habit noir et le voile blanc et qui étaient au nombre de quatre en 1719 (1).

Parmi celles-ci, nous avons trouvé comme Supérieures, la Sœur de la Planche, 1729-1731; la Sœur Noël, 1731-1737; la Sœur Marguerite Salmon, 1737-1739; la Sœur Lecomte, 1739-1745; et la Sœur Labroquère, 1745-1762.

C'est en cette dernière année, le 17 mai, que les Filles de la Charité vinrent définitivement s'installer à l'Hôtel-Dieu de Corbeil; voici, d'après des recherches, souvent difficiles, car la Supérieure est presque toujours désignée par son titre et très rarement par son nom, la liste chronologique des Supérieure de l'Hôtel-Dieu de Corbeil depuis cette année 1762 :

1762 (17 mai) — Sœur Grenier;	1810-1814 — S ^r Marie Jacquinot;
. . . . -1780 — S ^r Duclos;	1814-1815 — S ^r Levasseur;
1780-1788 — S ^r Marianne Corde;	1815-1818 — S ^r Mériaux;
1788-1791 — S ^r Élisabeth d'Huy;	1818. . . . — S ^r Fauvel;
1791-1798 — S ^r Jaubourg;	1818-1851 — S ^r Jeanne Oudin;
1798-1802 — S ^r Tissier;	1851-1857 — S ^r Bernard;
1802. . . . — S ^r Fortin;	1857-1860 — S ^r Bonnefoy;
1802-1810 — S ^r Dupont;	1860-1869 — S ^r Chabanette;
et 1869 (avril) — S ^r Françoise Brazier, Supérieure actuelle.	

La loi du 13-19 février 1790 avait aboli les ordres religieux, celle du 18 août 1792 avait supprimé les congrégations, mais ces lois permettaient aux anciennes religieuses attachées aux hospices de continuer provisoirement le service des pauvres et le soin des malades; grâce à cette tolérance, les Sœurs de la Charité restèrent à l'Hôtel-Dieu de Corbeil durant toute la période révolutionnaire, mais elle durent quitter leur costume pour revêtir des vêtements laïques. On trouve en effet, sur les registres municipaux, à la date du 4 janvier 1793, une curieuse délibération par laquelle l'assemblée communale vote, sur la demande des Sœurs de l'Hôtel-Dieu, une somme de 459 livres 6 sols pour le payement de marchandises qu'elles ont été obligées d'acheter lors de la loi qui a supprimé le costume (2).

Ces dignes servantes des pauvres ne furent pas autrement inquiétées, leur maison devint l'*Hôtel de l'humanité*, les Sœurs furent des citoyennes, et on appela la Supérieure la *première officière de la Maison de l'humanité*. Mais elles eurent à supporter bien des privations et à accomplir des prodiges pour remplir leur mission de charité : l'Hôtel-Dieu avait alors perdu la

(1) Piganiol de la Force, *Description de la France*.

(2) Loi du 6 avril 1792.

plus grande partie de ses revenus, et le maigre traitement de 100 livres par an, alloué à chaque Sœur, ne leur était plus payé qu'à de longs intervalles et après des réclamations incessantes. Et pendant que les revenus diminuaient, les charges augmentaient, car, par ces temps de guerres et de troubles, les malades et les blessés militaires affluaient en grand nombre. En l'an VII il y eut 276 journées de militaires, l'an VIII en compta 813, et en l'an XI, la Maison d'humanité de Corbeil dut recevoir un certain nombre de prisonniers de la Vendée, malades, pour le soin desquels il fallut engager des garde-malades supplémentaires.

Une modique indemnité était cependant allouée pour ces malades militaires, mais le recouvrement en était si long et si difficile qu'elle était presque illusoire. Sa dette grossissant toujours, l'Hôtel-Dieu sollicita des secours qui ne vinrent guère, car la gêne était partout ; il parait cependant avoir obtenu la remise de certaines contributions arriérées. Dans cette pénurie extrême, on tira parti de tout : la chapelle ayant été supprimée par suite de la suppression du culte, la commission décida, le 16 frimaire an VII (1), de vendre les vases sacrés qui avaient servi à cette chapelle. Ils consistaient en un calice, sa patenne, un ciboire couvert, une paire de burettes et leur plateau et une croix, le tout en argent et pesant 6 marcs 7 onces (2), dont la vente produisit 350 livres.

Mais si l'argent faisait défaut pour les besoins les plus essentiels, à plus forte raison manquait-il pour faire entretenir les bâtiments qui tombaient littéralement en ruines, car ils étaient très anciens. Déjà en 1792, le 3 juillet, une commission du conseil municipal, nommée à cet effet, avait visité l'Hôtel-Dieu et décidé que les bâtiments étant dans un état de ruine qui les rendait malsains pour les malades, ceux-ci seraient transférés dans l'église Notre-Dame et bâtiments en dépendant. Cette mesure ne reçut pas son exécution ; la ville avait des besoins, elle aussi, et elle préféra louer l'église Notre-Dame pour en tirer un revenu. C'est alors que ce magnifique monument, que l'on regrettera toujours, devint tout à la fois un grenier à fourrages, une salle de danse et de spectacles et un corps de garde. Quant aux malades, quel que fût l'état de leur asile, ils durent y rester encore jusqu'en 1797.

En face de ces bâtiments tristement délabrés de l'Hôtel-Dieu était le couvent des Sœurs Augustines ; celles-ci ayant refusé le serment exigé, furent expulsées *manu militari* le

(1) 5 décembre 1798.

(2) 1705 grammes environ.

9 septembre 1792, et leurs bâtiments servirent alors de caserne à la 2^e brigade de gendarmerie. Mais un arrêté, en date du 20 frimaire an II (10 décembre 1793) pris par les représentants du peuple la Croix et Musset, envoyés en mission dans notre département, avait attribué ces bâtiments à la commune de Corbeil, cet arrêté dit textuellement : « La maison d'hospitalité et de secours sera transportée dans les bâtiments appartenans à la dite commune et ci-devant occupés par des religieuses. » Le même arrêté ordonne la démolition des anciens bâtiments de l'Hôtel-Dieu et la vente des terrains en provenant afin d'agrandir le marché.

Mais les décisions prises par les représentants du peuple devaient forcément être sanctionnées par les pouvoirs publics, et la ville n'osait les mettre à exécution dans la crainte de revendications qui paraissaient déjà devoir se produire. En effet, des intéressés, considérant l'ancien couvent des religieuses comme faisant partie des biens nationaux, en réclamaient la vente, et la ville de Corbeil n'avait à leur opposer que l'arrêté des représentants du peuple, qui était sans valeur puisqu'il manquait des sanctions nécessaires. De là tous les retards apportés à l'exécution d'une mesure urgente autant que désirée. Le transfèrement de l'hospice fut enfin décidé et, en 1797, les sœurs et leurs malades vinrent prendre possession des bâtiments si longtemps convoités, et où les contemporains les ont connus pendant plus de la moitié de notre siècle. C'est alors que les anciens bâtiments furent démolis, en même temps que les prisons, qui furent transférées dans l'ancienne église Saint-Guenault, et l'auditoire qui alla s'installer, sous le nom de tribunal, en dessous de la sous-préfecture, dans l'ancien prieuré de Saint-Guenault. La suppression de tous ces vieux bâtiments avec leurs cours et jardins amena un agrandissement notable dans la partie gauche du marché.

La situation intérieure de l'Hôtel-Dieu s'était améliorée, mais elle n'en était pas moins précaire, puisqu'il lui manquait toujours la sanction définitive du gouvernement, qui devait constituer son droit de propriété. Cet état de choses dura encore huit années, et ce ne fut que le 8 fructidor an XIII (1) qu'un décret impérial, daté du camp de Boulogne, affecta l'ancienne propriété des religieuses Augustines de Corbeil à l'Hôtel-Dieu de cette même ville.

Installé largement depuis 1797 dans cette nouvelle demeure, il devait y rester jusqu'en 1866; nous allons parcourir rapidement ces soixante-neuf années en résumant ici quelques

(1) 26 août 1805.

détails statistiques et les quelques faits qui signalèrent son existence pendant cette période.

Une notice, insérée dans l'*Annuaire de Seine-et-Oise* de 1807, nous apprend que l'Hôtel-Dieu possédait à cette époque seize lits, neuf pour les hommes et sept pour les femmes, que trois Sœurs le desservaient, et que son revenu, qui était de 6000 francs, avait été beaucoup réduit. Plus tard, il y eut une quatrième Sœur, mais elle était spécialement chargée de l'école gratuite des filles, l'administration de l'hospice pourvoyait à son traitement (150 francs) et à son entretien, la ville subvenait au reste de la dépense.

La ville fournissait en outre à l'hospice un secours annuel et variable pris sur son octroi; la somme ainsi allouée était ordinairement de 1000 francs ou à peu près.

En 1822, l'hospice avait vingt lits de malades, les journées étaient de un franc; il y en eut 5110 en cette même année, ce qui donne une moyenne de 14 par jour. En 1824, le nombre des lits fut porté à trente-sept, il était de trente-huit en 1840.

En 1814, l'Hôtel-Dieu traversa une période difficile par suite des nombreuses évacuations de malades et de blessés sur Corbeil et du continuel passage de troupes. Il fallut prendre des mesures exceptionnelles : on porta le nombre des lits à quatre-vingt-douze, ils furent placés dans les chambres, les couloirs, partout où l'on put; on aménagea ou l'on construisit de nouvelles salles, on enrôla de nombreux infirmiers et femmes de service et l'on fit appel aux personnes aisées de Corbeil et des environs pour obtenir des lits, des draps, des couvertures, du linge, de la charpie et tout ce dont on avait besoin; cet appel fut entendu, les dons affluèrent, mais, après cette douloureuse période, les finances de l'Hôtel-Dieu furent longtemps à se remettre.

Ce chaos passé, l'hospice reprend son existence régulière; en 1820, il est fortement secoué par l'explosion de la poudrerie d'Essonnes qui lui casse cent trente-six carreaux. En 1832, lors de l'épidémie cholérique qui désola toute la France, l'Hôtel-Dieu fut encore envahi par les malades; des mesures exceptionnelles durent être prises et, dans ces tristes circonstances, il fut comme toujours à la hauteur de sa mission et rendit de grands services. En 1835, il reçoit 248 malades, tant civils que militaires, 231 sortent guéris, 17 sont décédés.

Le choléra vint de nouveau ravager notre pays en 1849 et ce fut encore une dure épreuve pour l'Hôtel-Dieu de Corbeil. Son médecin en chef, le docteur Édouard Petit, grand-père du docteur Boucher, qui continue aujourd'hui cette noble tradition de famille, périt victime de son dévouement, trois jours après

son fils, emporté, lui aussi, par cette terrible maladie. La femme du docteur Édouard Petit père succomba la même nuit que son mari (1).

Les années se passèrent, la population augmenta et l'hospice en vint à se trouver trop à l'étroit dans ses anciens bâtiments qui commençaient à réclamer d'importantes réparations. C'est alors que de généreux bienfaiteurs, les frères Galignani, qui avaient leur résidence d'été à Étiolles, eurent la belle pensée de doter Corbeil d'un hôpital-hospice qui fût en rapport avec sa population et celle de son arrondissement. Nous sommes obligé, faute de place, de passer sur tous les détails préliminaires de cette magnifique création; ils sont consignés du reste dans l'intéressant volume que M. Jules Lemaire a eu la bonne pensée d'écrire à l'occasion de l'inauguration du monument que la ville de Corbeil, reconnaissante, a élevé à la mémoire de ses généreux bienfaiteurs, et c'est à ce livre que nous empruntons les détails ci-après.

Le 1^{er} août 1864 eut lieu la cérémonie de la pose de la première pierre, dans laquelle fut scellée une boîte de plomb contenant, outre le procès-verbal de la cérémonie et douze pièces de monnaie or, argent et bronze (2), au millésime de l'année courante, une plaque commémorative, en bronze, portant l'inscription suivante : « En l'an 1864, sous le règne de Napoléon III, l'hôpital-hospice de Corbeil a été transféré de la place du Marché en ce lieu, où il a été réédifié par la bienfaisance des frères Antoine et William Galignani. »

Les travaux marchèrent rapidement et l'inauguration du bel établissement que nous voyons aujourd'hui eut lieu le 7 novembre 1866. La cérémonie était présidée par Mgr Mabile, Evêque de Versailles qui donna la bénédiction aux nouveaux bâtiments. La cérémonie religieuse eut lieu ensuite dans la jolie chapelle, dont les riches ornements étaient dus à la générosité de divers habitants de notre ville (3).

La sœur Chabanette fut la Supérieure qui eut la satisfaction d'installer ses malades dans ce magnifique asile de la souffrance, mais sa belle mission était accomplie et, deux ans plus tard, en 1869, elle terminait sa sainte carrière, laissant sa place à la sœur Brazier qui l'occupe encore actuellement. Aujourd'hui l'hôpital-hospice Galignani compte près de cent lits, et il est question d'en augmenter encore le nombre; son per-

(1) 4 juin 1849.

(2) D'une valeur de 45 fr. 88.

(3) Les bâtiments délaissés par l'hôpital furent acquis par la ville le 3 août 1868 pour le prix de 50 000 francs, puis démolis afin d'agrandir la place du Marché.

sonnel se compose d'une quinzaine de personnes, dont dix Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Tous les anciens biens ont été vendus pour convertir et unifier le revenu, qui consiste, pour la plus grande partie (24 400 francs) en rentes sur l'État.

Notons encore que M. William Galignani, le dernier des deux frères, mort le 11 décembre 1882, avait légué une somme de 240 000 francs à partager entre l'hospice et l'orphelinat, ce dernier établissement fondé également par lui, et que son frère Antoine, décédé le 30 septembre 1873, avait aussi légué 60 000 francs à l'hôpital-hospice de Corbeil.

Il n'y avait pas longtemps que l'hôpital était installé dans ses nouveaux et splendides bâtiments quand arrivèrent les tristes événements de 1870-1871. L'Hôtel-Dieu eut alors à traverser des jours difficiles. Nous trouvons en effet, dans une notice, publiée par la ville en janvier 1874, le relevé mensuel des journées de malades à l'hôpital Galignani depuis septembre 1870 jusqu'à mars 1871 ; le relevé de ces chiffres, pendant environ six mois, donne le total effrayant de 15 869 journées de malades. Ce chiffre énorme en dit assez à lui seul pour que nous n'ayons point à insister davantage sur les épreuves supportées à cette époque par notre hôpital (1).

A toutes les époques le zèle et le dévouement des médecins de notre Hôtel-Dieu ont toujours été à la hauteur de leur mission, aussi nous considérons comme un devoir de leur rendre ici le juste hommage qui leur est dû, car tous, l'un après l'autre, ont prodigué, sans compter, leur temps et leurs soins éclairés aux malades de notre hôpital. Le plus ancien dont nous avons pu retrouver le nom est M. Jean Duclos, qui était chirurgien de l'Hôtel-Dieu (on disait ainsi alors), en 1762, époque à laquelle les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul en prirent possession. Il eut pour successeur M. Mathez. Celui-ci fut remplacé, vers 1780, par le docteur Petit (Jean-Pierre), son gendre, qui exerçait encore cette fonction en 1805, avec un traitement annuel de 100 francs. Le fils de ce dernier, le docteur Édouard Petit, lui succéda à cette époque (2), mais déjà, en 1803, il avait été adjoint à son père ; ce ne fut qu'en 1823 que son traitement fut porté à 300 francs par an. Le docteur Édouard Petit resta à la tête du service médical de l'Hôtel-Dieu jusqu'en 1849, où, victime de son devoir, il fut emporté par le choléra. Après le docteur Petit, vint le docteur Lionnet que nous avons tous connu, puis le docteur Labat qui mourut d'une affection contractée dans son service ; son successeur fut le docteur

(1) Vingt-cinq ou vingt-six ambulances avaient en outre été installées dans différentes maisons de Corbeil.

(2) Sa nomination est du 30 janvier 1805.

Surbled, mort lui aussi, médecin en chef, et enfin, vient après lui, le docteur Boucher qui est titulaire de ce poste important depuis plus de vingt ans et qui continue si dignement les belles traditions de sa famille, puisque son grand-père, son bisaïeul et son trisaïeul furent, comme lui, médecins en chef de l'Hôtel-Dieu de Corbeil.

Dans le vestibule de l'hôpital actuel on a placé une grande plaque de marbre blanc, sur lequel est gravée une inscription qui apprend que l'Hôtel-Dieu a été fondé au XII^e siècle, sous le règne de Philippe-Auguste. Il y a là une erreur, c'est au X^e ou, au plus tard, au XI^e siècle qu'il eût fallu dire, nous l'avons clairement démontré plus haut. L'inscription dit ensuite qu'à la dotation de l'Hôtel-Dieu sont venus se réunir les biens et revenus des maladreries dites de Notre-Dame du Mont-Carmel, de Saint-Lazare, de Jérusalem, et de Saint-Ladre de Corbeil et de Montgeron, lors de leur réformation et suppression aux XVI^e, XVII^e, et XVIII^e. Ici encore la vérité historique exige quelques rectifications.

Il n'a jamais existé à Corbeil de maladreries de Notre-Dame du Mont-Carmel, ni de Jérusalem; mais il existait de par le monde un ordre de religieux hospitaliers, institué à Jérusalem, en 1119, pendant les croisades, pour soigner les lépreux; il avait été réuni plus tard à l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem; de là probablement la confusion qui a eu lieu sur leurs noms. La seule maladrerie de Corbeil, nous l'avons dit, était celle de Saint-Lazare, dont celle de Montgeron n'était que la succursale; leur suppression eut lieu au XVII^e siècle, en 1604, en même temps que la réunion de leurs biens à ceux de l'Hôtel-Dieu de Corbeil. Une réformation eut bien lieu dans les maladreries au XVI^e siècle, en 1584, mais c'est à tort que le XVIII^e siècle figure sur l'inscription.

Quant à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dont une commanderie était à Saint-Jean-en-l'Île, ses biens ont été vendus comme biens nationaux, et il n'en est rien revenu à notre Hôtel-Dieu.

L'inscription indique encore 1789 comme la date du transfèrement de l'Hôtel-Dieu dans les bâtiments des Ursulines: on vient de voir que c'est en 1797 seulement que ce transfèrement eut lieu et l'Hôtel-Dieu prit alors la place, non des Ursulines, mais des Augustines; en outre ces bâtiments n'étaient pas contigus, comme le dit à tort l'inscription, mais ils étaient situés en face, de l'autre côté du marché. Le reste de l'inscription, qui se rapporte à l'hôpital-hospice Galignani proprement dit, est parfaitement exact.

Sur une autre plaque de marbre, qui fait face à la première,

sont inscrits les noms des bienfaiteurs et des fondateurs de lits. Parmi les premiers nous regrettons de ne pas voir figurer le nom de la reine Adèle, épouse de Louis VII, une des plus anciennes et peut-être la plus importante parmi les bienfaiteurs, non plus que ceux des rois et des reines qui suivirent son bel exemple.

Il y a sur cette liste des noms dont nous n'avons trouvé trace nulle part; par contre il s'en trouve qui ont été les bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu de Paris, mais n'ont rien donné à Corbeil, comme l'Évêque Camus et François Pillon qui, tous deux, ont fondé des lits à Paris pour les malades de Corbeil, ce qui a pu être cause de l'erreur commise. En outre, nous avons retrouvé un certain nombre de bienfaiteurs dont il n'est pas fait mention, plusieurs membres de la famille Darbonne entre autres.

Parmi les noms des fondateurs, nous avons le regret de ne pas voir figurer celui de M. Louis Feray-Oberkampff, qui a fondé deux lits à l'Hôtel-Dieu de Corbeil le 31 octobre 1810.

La présente notice doit servir de préface aux nouveaux statuts élaborés par la Commission, en vue de l'importance sans cesse croissante de l'établissement qu'elle dirige avec un zèle si éclairé. Nous avons retrouvé plusieurs autres règlements antérieurs, comme celui du 17 janvier 1814, resté manuscrit, et motivé par les circonstances difficiles que l'on traversait alors; les autres, qui ont été imprimés, sont ceux du 15 mai 1819, du 15 janvier 1824, dont l'article 1^{er} est ainsi conçu : « L'hôpital de Corbeil conserve le titre d'*Hôtel-Dieu* », et enfin celui de 1840-1841, rédigé pendant la mairie de M. Magniant.

Ajoutons en terminant cette étude, qu'elle est le résumé de notes prises aux sources officielles dans les différents dépôts où nous avons pu les rencontrer. Tout incomplète qu'elle est, nous espérons qu'elle pourra servir plus tard aux travailleurs sérieux qui voudront étudier ou écrire l'histoire de notre Hôtel-Dieu. C'est un modeste travail, que son auteur est heureux d'offrir à la Commission administrative de l'hôpital-hospice de Corbeil comme un hommage de reconnaissance pour son dévouement au plus utile des établissements de sa ville natale.

Corbeil, 24 juin 1891.

A. DUFOUR,
Bibliothécaire de la ville de Corbeil.